



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT
ET DE LA PRÉVENTION
DES RISQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

OREOL

Outil de référencement des éoliennes

Guide métier à l'attention des gestionnaires

Historique des versions du document

| Version | Date | Commentaire |
|--------------------|------------|---|
| Version 1 | 11/05/2021 | Document de travail |
| Version 1.1 | 25/08/2021 | Corrections retours BRIEC |
| Version 2 | 22/08/2024 | Corrections et ajout de la fonctionnalité de renouvellement |

Table des matières

| | |
|--|----|
| Historique des versions du document..... | 2 |
| Introduction..... | 5 |
| Historique et enjeux d'OREOL..... | 5 |
| Objet du guide métier..... | 6 |
| Aspects conceptuels et utilisation courante d'OREOL..... | 6 |
| Définition des objets..... | 6 |
| Production des données..... | 7 |
| Diffusion des données..... | 8 |
| Profils et droits..... | 8 |
| Gestion des droits..... | 8 |
| Processus de saisie des données OREOL..... | 9 |
| Accès à l'application..... | 10 |
| 1 – Sélectionner votre profil..... | 13 |
| 2 - Renseigner les données d'un parc..... | 13 |
| 2 - Saisir les données relatives aux éoliennes de l'installation..... | 17 |
| 3 - Saisir les postes de livraison..... | 19 |
| 4 – Indiquer les étapes clefs..... | 21 |
| Calcul de la géométrie du parc..... | 23 |
| Renouvellement d'un parc..... | 24 |
| Historisation des actions..... | 28 |
| Publier les données d'un parc..... | 29 |
| Prérequis..... | 29 |
| Reprise de la saisie des données d'un parc..... | 30 |
| Synchronisation d'OREOL à partir des données de l'application GUN..... | 31 |
| Processus de diffusion des données..... | 32 |
| Conservation des données..... | 33 |
| Synchronisation des données avec GUN..... | 34 |
| Définition des objets métiers..... | 35 |
| Parc..... | 35 |
| Renouvellement..... | 36 |
| Statut de la saisie..... | 36 |
| Statut du parc..... | 36 |
| Etats du parc éolien ayant le statut « autorisé »..... | 37 |
| Eolienne..... | 37 |

Introduction

Historique et enjeux d'OREOL

La réalisation de ce système d'information est la réponse à la demande sociétale afin de faciliter l'accès aux informations relatives à l'éolien terrestre sur le territoire national.

Deux arrêtés¹ publiés le 30 juin 2020 ont modifié les prescriptions applicables aux installations éoliennes terrestres soumises à autorisation et à déclaration au titre de la réglementation ICPE. Ces deux textes introduisent notamment **l'obligation pour les pétitionnaires / exploitants de déclarer les données techniques relatives à leurs installations, incluant l'ensemble des aérogénérateurs, aux étapes clés du cycle de vie de l'installation**. Ces deux arrêtés sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2020. Toutefois la déclaration des données n'a été rendue applicable qu'à compter du 23 avril 2022, date de publication, au Bulletin officiel du ministère de la transition écologique, de la décision du 19/04/22 relative à la base de données techniques des parcs éoliens terrestres.

La réalisation du système d'information OREOL (interface de saisie des données, gestion des workflows, alimentation d'une base de données et génération de flux de données publiées dans GéoRisques) répond à la nécessité de collecte et de pérennisation des informations et vise les finalités suivantes :

- **Réaliser une base de données nationale de l'éolien terrestre**, contenant des informations techniques et administratives tenues à jour dans les délais imposés par les arrêtés précités (ci-après appelé « temps réel ») ;
- **Permettre au grand public d'avoir accès aux des données techniques** concernant le développement des parcs éoliens sur le territoire français, à compter du dépôt d'une demande d'autorisation ou d'une demande de récépissé de déclaration. Les données renseignées sur OREOL peuvent être visualisées par le grand public sous forme d'une carte sur GéoRisques (<https://www.georisques.gouv.fr>) ;
- **Connaître en temps réel les phases de vie des parcs éoliens terrestres en France** no (autorisation, construction, exploitation, renouvellement, démantèlement).

¹ NOR : DEVP1119348A (éoliennes terrestres soumises à autorisation) et NOR : DEVP1119342A (éoliennes terrestres soumises à déclaration)

Objet du guide métier

Ce guide métier a pour vocation de faciliter la saisie et la mise à jour des informations à partir de l'application de saisie d'OREOL qui alimente la base de données liées à la gestion des parcs éoliens ainsi que les informations mises à disposition du public dans GéoRisques².

Ce guide est le pendant du guide utilisateur sur les aspects fonctionnels d'OREOL, document dédié à la description des fonctionnalités de l'application.

Ce guide a pour objet la description des aspects conceptuels et pratiques de l'application, illustrés notamment à partir d'exemples concrets.

Il vise ainsi à :

- Illustrer les moyens de suivi et de gestion des parcs dont dispose l'administration au travers de l'application OREOL ;
- Accompagner les utilisateurs dans la saisie, en mettant en avant les informations attendues dans les différents champs techniques.

Ce guide est évolutif et a vocation à être mis à jour suivant les évolutions réglementaires et celles de l'application OREOL.

Pour toute information complémentaire ou suggestion d'amélioration du manuel : [Formulaire de demande de support OREOL | MonAIOT \(developpement-durable.gouv.fr\)](#).

Aspects conceptuels et utilisation courante d'OREOL

Définition des objets

Dans le cadre d'OREOL, un parc éolien est décrit au travers des trois objets suivants :

1. **Le « parc »** : installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation ou à déclaration au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement regroupant plusieurs éoliennes produisant de l'électricité ;
2. **L'« éolienne »** : Equipement d'un parc, notamment constitué d'un mât et d'un rotor, et qui permet de convertir l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique. Cette énergie est ensuite transformée dans la plupart des cas en électricité ;
3. **Le « poste de livraison »** : Nœud de raccordement de plusieurs éoliennes d'une même installation avant que l'électricité ne soit injectée dans le réseau public. Certains parcs éoliens, par leur taille, peuvent posséder plusieurs postes de livraison, voire se raccorder directement sur un poste source, qui assure la liaison avec le réseau de transport d'électricité (lignes haute tension).

² <https://www.georisques.gouv.fr/>

Chacun de ces objets est également associé à un objet géographique, sous la forme d'un polygone ou d'un point. Généralement, chaque objet pourra être délimité par une emprise. Dans la suite de ce document, on parlera donc d'« emprise » de parc, d'éolienne ou de poste de livraison.

A NOTER :

Ce document ne traite que les parcs soumis à autorisation.

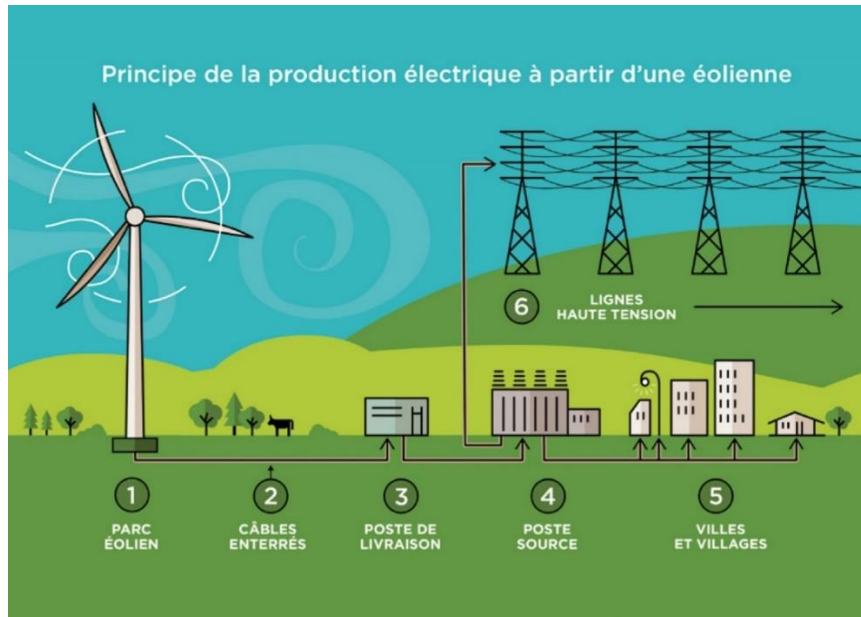


Figure 1 - Schéma de la production électrique éolienne³

Production des données

Les données contenues dans la base de données OREOL proviennent de plusieurs sources :

- La base de données S3IC⁴ qui a permis d'initialiser la base de données : ces données ne sont pas publiées automatiquement. La publication validée est à la main de l'exploitant.
- L'API GUN (nouvelle base S3IC) permettant de mettre à jour les données en temps réel
- Les saisies manuelles des exploitants

Les données S3IC ont permis d'initialiser pour chaque parc :

- La commune principale d'implantation du parc
- La raison sociale (Nom du parc éolien)

³ Source : <https://prunay-yvelines-78.parc-eolien-jpee.fr/>

⁴ Source : <https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees#/nomenclature=2980>

- Le numéro d'inspection (numéro S3IC)

Diffusion des données

Afin d'offrir au grand public un accès simplifié aux données, la diffusion de celles-ci se fait via la plateforme GéoRisques sous différents formats :

- [Carte interactive](#) [Format tabulaire \(.csv\)](#)

Les données publiées sont exposées dans l'outil cartographique disponible dans le site portail national GéoRisques.

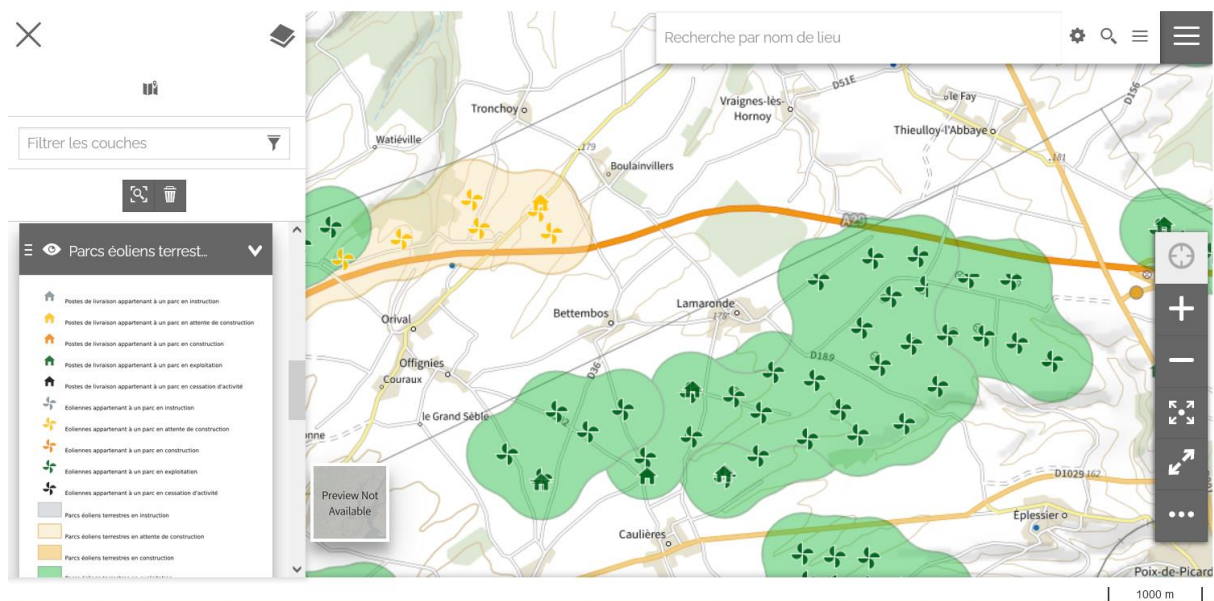


Figure 2 - Visualisation des données OREOL dans GéoRisques

Profils et droits

Les acteurs de la saisie dans OREOL sont principalement **les exploitants et les pétitionnaires** de parcs éoliens : ils s'assurent de la mise à jour des données en fonction de l'état administratif de leurs parcs.

Les utilisateurs en DREAL indiqueront par ailleurs les étapes clés (dates de signature des arrêtés préfectoraux d'autorisation / refus, date de la publication de l'avis de l'autorité environnementale, etc.) de la vie des parcs dans leur périmètre géographique (Région, département, service...) dans la base GUN.

Gestion des droits

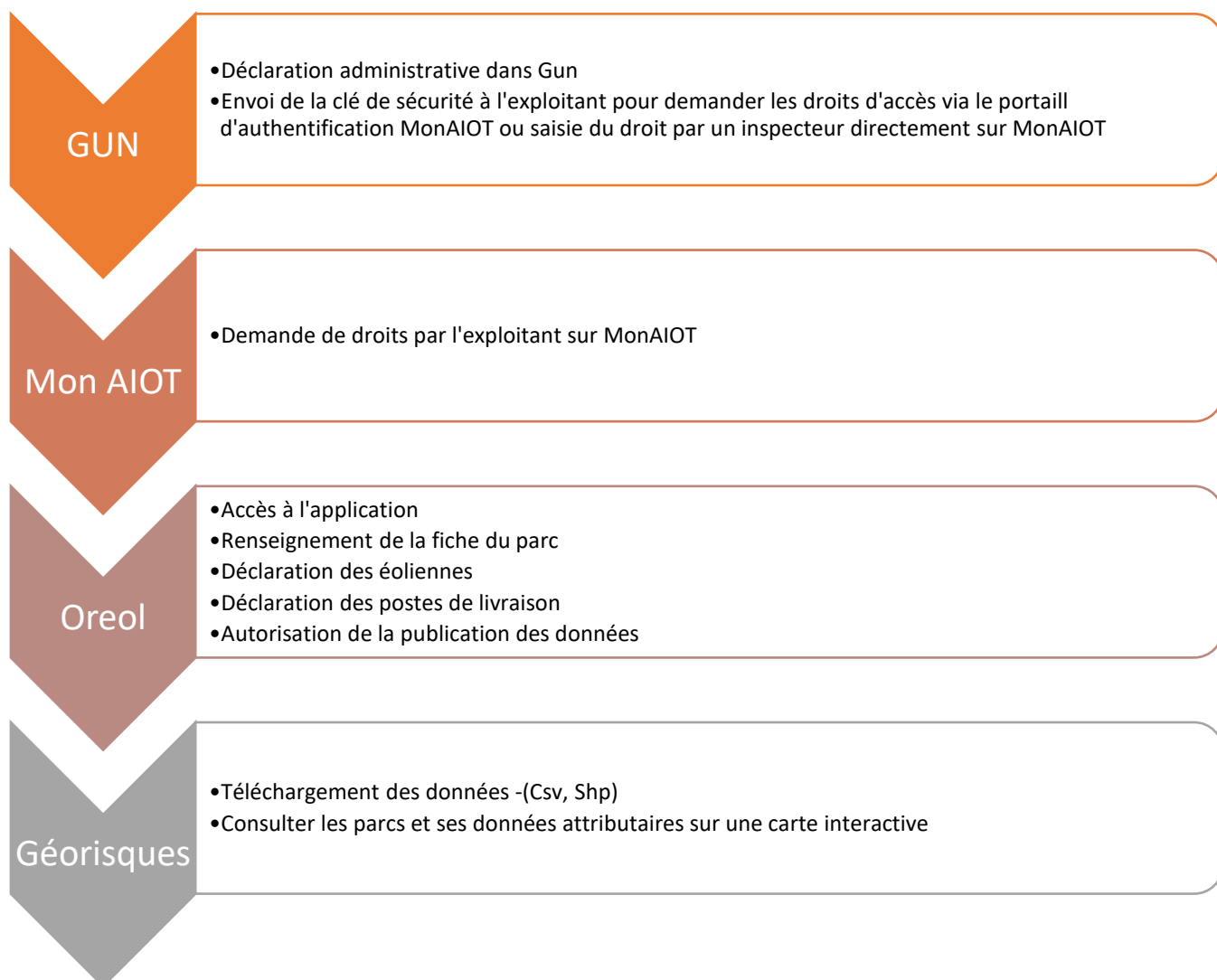
La gestion des droits utilisateurs est déléguée à l'**application MonAIOT**, portail d'identification pour l'ensemble des applications en lien avec les installations classées : <https://monaiot.developpement-durable.gouv.fr/page/demande-droits>

Pour l'application OREOL, 3 profils utilisateurs ont été générés :

- **Exploitant (Pétitionnaire)** : Saisir des données de leur parc et déclencher la publication des données sur GéoRisques.
- **Gestionnaire DREAL** : Consulter les données saisies des parcs de sa zone géographique et saisir / modifier les données des parcs.
- **Administrateur DGPR** : Consulter et modifier les données de tous les parcs en suppléance. Processus de gestion d'un parc éolien terrestre.

Processus de saisie des données OREOL

Le processus de déclaration OREOL démarre dès la phase de dépôt du dossier auprès de la DREAL jusqu'à la cessation d'activité dans le cadre d'un parc éolien autorisé.



Accès à l'application

Pour tous les utilisateurs (pétitionnaire / exploitant, administration) la demande d'accès à l'application OREOL se fait par via le portail d'identification des applications en lien avec les installations classées, à savoir MonAIOT⁵.

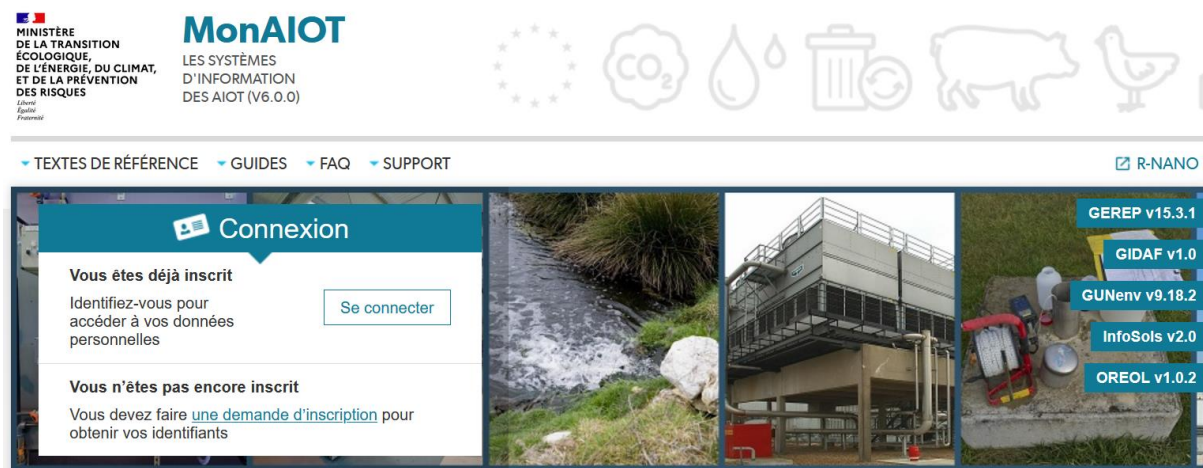


Figure 33 – Portail MonAIOT

Le profil « Gestionnaire DREAL » est automatiquement attribué aux utilisateurs des services déconcentrés de l'Etat (DREAL, UD, etc.) : **dans ce cas, il n'y a pas de demande de droits à faire.**

Pour le profil « Exploitant » : la demande d'accès se fait par le formulaire « [Mon compte / Demande de droits](#) » grâce à **un identifiant et un code que pourra lui fournir l'administration.** De plus, un gestionnaire, un inspecteur ou un administrateur pourra ajouter des droits à un exploitant en utilisant le formulaire « [Mon compte / Gestion des utilisateurs](#) ».

⁵ <https://monaiot.developpement-durable.gouv.fr/>

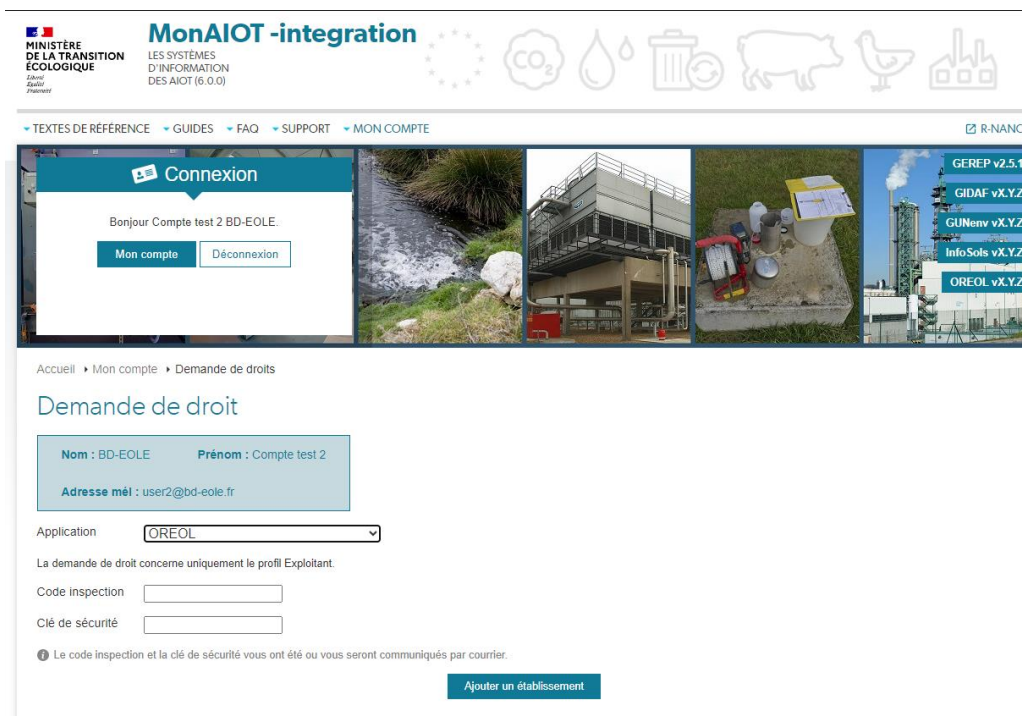


Figure 44 - Demande de droits sur l'application OREOL

A noter :

Un droit « Exploitant » sur MonAIOT est associé à une seule installation.

Si l'exploitant a plusieurs parcs éoliens terrestres, il devra faire autant de demandes de droits qu'il a de parcs en exploitation.

Une fois authentifié, l'utilisateur autorisé peut accéder à l'application OREOL depuis la page d'accueil de cette application, de 2 manières :

- Soit en sélectionnant l'établissement souhaité pour l'application OREOL depuis la rubrique « Mes établissements » ;
- Soit en ouvrant OREOL depuis la rubrique « Mes Applications »

Mon compte

Mes établissements :

| | | | |
|------------|------------|------------|------------|
| 0054100102 | 0003104180 | 0003012007 | 0007209551 |
|------------|------------|------------|------------|

OREOL

Ouvrir

Nom : EDF EN

Adresse d'exploitation :
Lieu-dit Fief de Chante Oiseau
17700 BREUIL-LA-REORTE

Code inspection : 0003104180
SIRET : 52761714600016

Mes applications :



GIDAF

OREOL
Outil de Référencement
des EOLiennes

OREOL

Figure 55 – Accès à OREOL depuis le portail MonAIOT

1 – Sélectionner votre profil

En tant que gestionnaire, il est possible que vous ayez plusieurs profils d'accès affectés. Une fois connecté sur la page d'accueil de l'application OREOL, la première étape consiste à sélectionner le bon profil pour voir les parcs associés.

Cliquer sur le profil de votre choix pour faire apparaître la liste des parcs associés.

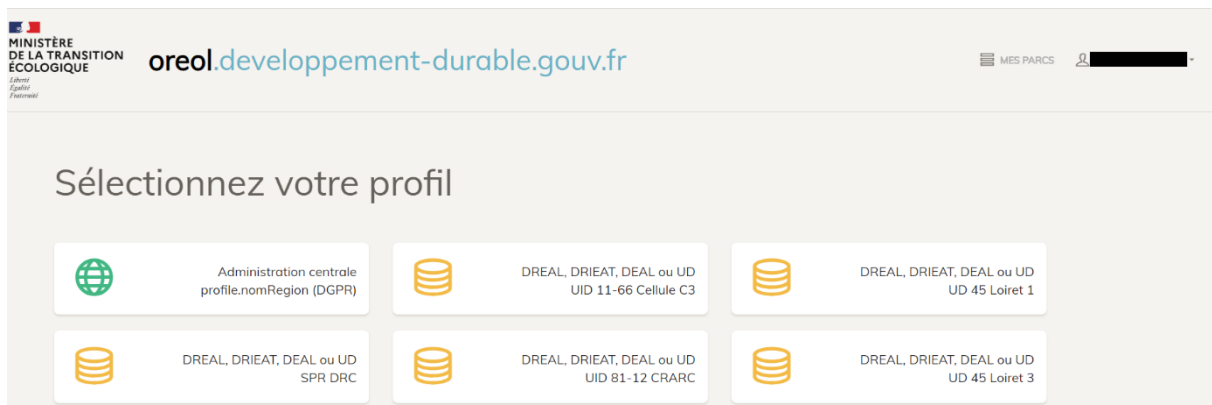


Figure 6 – Sélection d'un profil

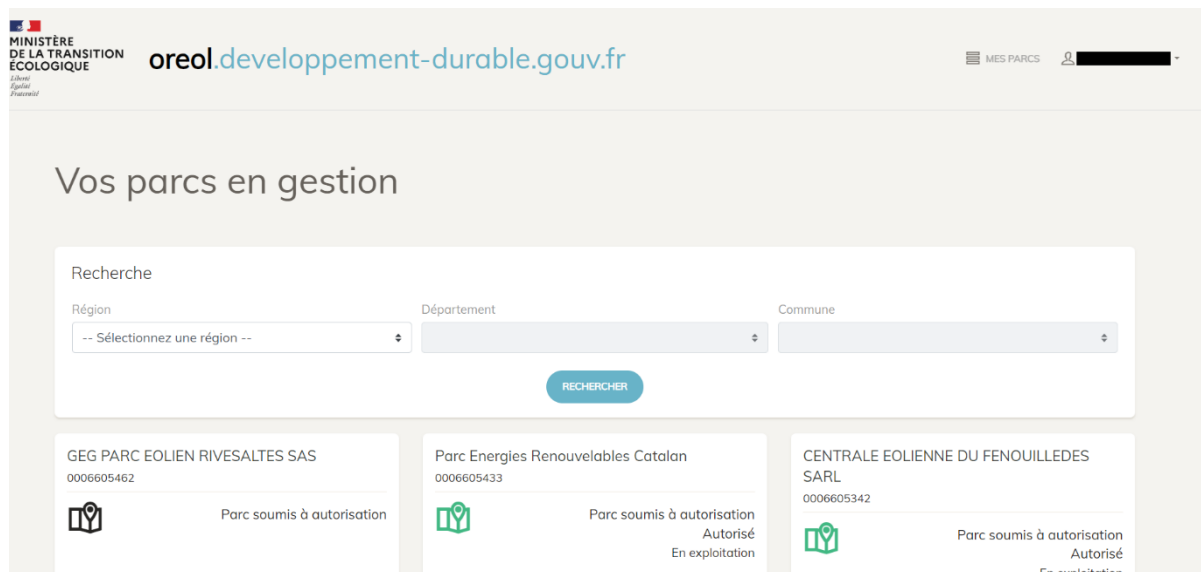


Figure 7 – Affichage des parcs et moteur de recherche

A NOTER : Si un profil est manquant, s'il ne s'agit pas des bons profils ou encore si les parcs affichés ne sont pas les bons, veuillez-vous rapprocher de votre référent DREAL en charge des droits d'accès sur MonAIOT.

2 - Renseigner les données d'un parc


L'interface d'édition des données du parc éolien offre la possibilité à l'exploitant d'indiquer ou de modifier les caractéristiques d'un parc, ainsi que de saisir l'ensemble des dates des étapes administratives de ce dernier.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
oreol.developpement-durable.gouv.fr

MES PARCS COMPTE TEST 2 BD-EOLE

RETOUR

EDF EN



Eolienne(s)
Aucune éolienne n'est déclarée dans la fiche du parc.

Poste(s) de livraison
Aucun poste de livraison n'est déclaré dans la fiche du parc.

La saisie des données de votre parc est en cours, ces données ne sont pas encore publiées sur GéoRisques.

Les données techniques sont susceptibles d'évoluer tant que le chantier de construction n'a pas débuté.

i **MODIFIER** **PUBLIER LES DONNÉES** **GÉRER LES DATES CLEFS** **RENOUVELLEMENT(S)**

SITUATION ADMINISTRATIVE

Régime ICPE : *Parc soumis à autorisation*

Statut : *En instruction*

Numéro ICPE : *0001234567*

CARATÉRISTIQUES PRINCIPALES

Constructeur des éoliennes : *NORDEX*

Nombre d'éoliennes : *2*

Nombre de postes de livraison : *1*

Hauteur de bout de pale : *100 m*

SOCIETE DE PROJET EXPLOITANTE

Raison sociale : *BRGM*

DATES CLEFS

Déclaration d'ouverture du chantier de construction
Non saisie

Mise en service
Non saisie

Déclaration d'ouverture du chantier de démantèlement
Non saisie

Figure 8 – Edition d'un parc

Éditer les données du parc
×

Nom du parc

Exploitant

Caractéristiques

Nom du parc éolien

BRGM PARC EOLIEN

Veuillez saisir le nom du parc éolien tel qu'il figure dans les actes administratifs (arrêtés préfectoraux), le dossier de demande d'autorisation ou le dossier de déclaration.

Nom de l'exploitant

BRGM

Le nom de l'exploitant est une donnée issue de GUN. En cas de modification à apporter, veuillez contacter GUN.

Diffusion du nom de l'exploitant

Veuillez cocher la case si vous acceptez la diffusion publique du nom de l'exploitant.

Nombre d'éoliennes

2

Veuillez saisir le nombre d'éoliennes qui composent le parc éolien. En cas d'autorisation partielle, ne saisir que les éoliennes qui ont été autorisées.

Nombre de postes de livraison

1

Veuillez saisir le nombre de poste(s) de livraison déclaré(s) / autorisé(s).

Commune(s) d'installation Capture rectangulaire

Saisir le nom ou le code INSEE d'une commune
📍

Veuillez saisir le nom ou le code INSEE de(s) commune(s) d'implantation du parc éolien.

📍 ORLEANS (45234)

Autorisation Date de dépôt du dossier de demande d'autorisation auprès de la DREAL ou date du permis de construire pour les parcs éoliens qui bénéficient de l'antériorité

06/05/2024

Veillez saisir la date à laquelle le dossier de demande d'autorisation a été déposé (jj/mm/aaaa)

Construction Date de la déclaration d'ouverture du chantier de construction d'une ou plusieurs éolienne, ou du poste de livraison

jj/mm/aaaa

Veillez saisir la date de la déclaration d'ouverture du chantier de construction d'au moins une éolienne (si plusieurs dates, saisir la 1ère date par ordre chronologique) (jj/mm/aaaa).

Mise en service Date de mise en service du parc

jj/mm/aaaa

Démantèlement Date de la déclaration d'ouverture du chantier de démantèlement

jj/mm/aaaa

Veillez saisir la date de déclaration de début des travaux de démantèlement (si plusieurs dates, saisir la 1ère date par ordre chronologique) (jj/mm/aaaa).

Modifications notables mais non substantielles Date de dépôt du dossier au préfet en application du chapitre II de l'article R. 181-46 du code de l'environnement

jj/mm/aaaa

Indiquer la date de modification au format (jj/mm/aaaa) puis cliquer sur le bouton ajouter

Figure 9 – Interface de renseignements des informations sur le parc éolien.

Règles de saisie

| Champs | Obligatoire pour publication GéoRisques | Obligatoire pour enregistrement de la fiche | Règles |
|--|---|---|--|
| Nom du parc éolien | Oui | Oui | |
| Nom de l'exploitant | Oui | Oui | Cocher la checkbox si le nom de l'exploitant peut être diffusé dans GéoRisques. L'information d'exploitant est pré-remplie avec les informations provenant de Gun. |
| Nombre d'éoliennes | Oui | Non | |
| Nombre de postes de livraison | Oui | Non | |
| Commune(s) d'installation | Oui | Non | |
| Date de dépôt du dossier de demande d'autorisation auprès de la DREAL ou date du permis de construire pour les parcs éoliens qui bénéficient de l'antériorité | Oui | Oui | |
| Date de la déclaration d'ouverture du chantier de construction d'une ou plusieurs éolienne(s), ou du poste de livraison | Oui | Non | |
| Date de mise en service du parc | Non | Non | |
| Date de la déclaration d'ouverture du chantier de démantèlement | Non | Non | |
| Modification notables mais non substantielles | Non | Non | Permet d'indiquer les dates de dépôt des dossier au préfet en |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | | application du chapitre II de l'article R. 181-46 du code de l'environnement |
|--|--|--|--|

2 - Saisir les données relatives aux éoliennes de l'installation

L'ajout d'une éolienne permet à l'exploitant d'indiquer les éoliennes qui composent son parc.

Prérequis

Pour que l'exploitant puisse saisir des éoliennes, celui-ci doit avoir renseigné pour le parc :

- Le nombre d'éoliennes de l'installation ;
- La ou les communes d'installation

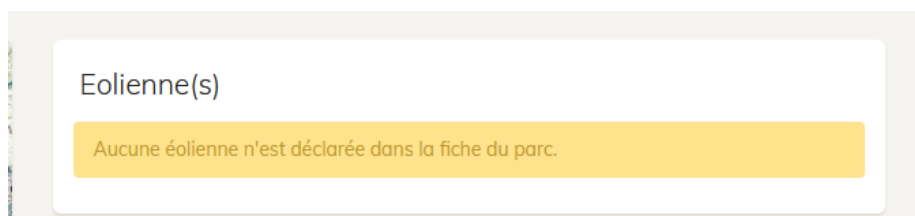


Figure 10 – OREOL propose des messages d'erreur / d'alerte pour faciliter la saisie : ici, le message indique que l'exploitant n'a pas encore saisi d'éolienne pour son installation.

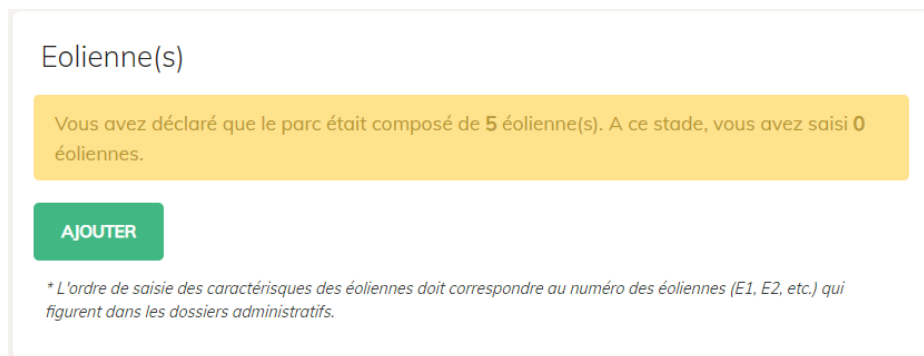


Figure 11 – Ajout d'une éolienne

Constructeur

Constructeur *

Enercon

Veillez sélectionner le constructeur de l'éolienne. Si le projet n'est pas encore définitif (avant le début de la construction), saisissez les données au regard du scénario majorant en terme d'impact. Si le constructeur ne figure pas dans la liste, sélectionner « 00_constructeur non référencé ».

Référence commerciale *

E-33

Veillez sélectionner la référence commerciale. Si le projet n'est pas encore définitif (avant le début de la construction), saisissez les données au regard du scénario majorant en terme d'impact. Si le modèle ne figure pas dans la liste, sélectionner « 00_référence commerciale non référencée ».

Caractéristiques

Puissance installée de l'éolienne *

2

Veillez indiquer la puissance en MW.

Période d'allumage

Période d'allumage *

JOUR NUIT **JOUR ET NUIT**

Type de feux *

FEUX FIXES FEUX À ÉCLATS

Gabarit

Hauteur totale en bout de pale (m) *

123

Veillez indiquer la hauteur de l'éolienne en bout de pale, depuis le niveau du sol.

Côte NGF au sol (m) *

1000

Veillez indiquer la côte NGF correspondant à l'emplacement du mât.

Hauteur du mât + nacelle (m) *

100

Veillez sélectionner la hauteur du haut de la nacelle, depuis le niveau du sol.

Diamètre du rotor (m) *

5

Veillez sélectionner le diamètre du rotor.

Localisation

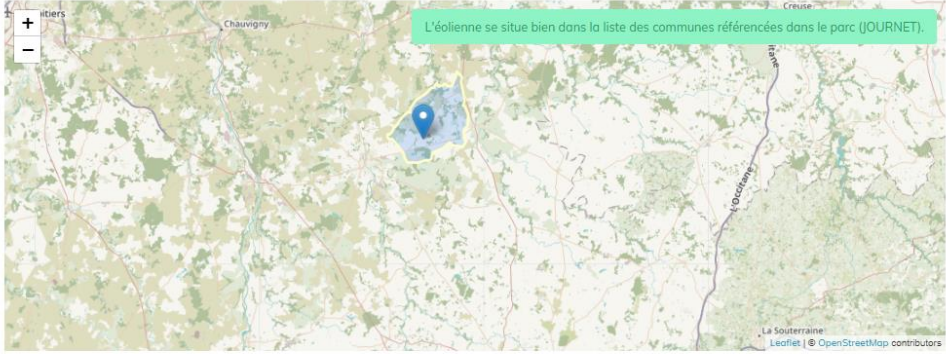
Coordonnée X (Lambert-93)*

543352,9

Coordonnée Y (Lambert-93)*

6596619

Veillez indiquer les coordonnées du mât de l'éolienne, au format Lambert-93. Assurez-vous d'avoir saisi le(s) commune(s) d'installation dans le formulaire du parc. Pour un mât déjà construit : les coordonnées correspondant à l'emplacement exact du mât sont attendues et doivent être privilégiées en cas de divergence avec les dossiers déposés auprès de l'administration (la position du curseur peut être directement ajustée sur la carte).



VALIDER **ANNULER**

Figure 62 – Formulaire de saisie d'une éolienne

Règles de saisie des éoliennes

| Champs | Saisie obligatoire ? | Unité | Règles de saisie |
|--------------------------------|----------------------|-------|---|
| Constructeur | Oui | - | - |
| Référence commercial | Oui | - | - |
| Puissance installée | Oui | MW | - |
| Période d'allumage | Oui | - | - |
| Type de feux | Oui | - | - |
| Hauteur totale en bout de pale | Oui | m | < 500 m |
| Côté NGF | Oui | m | < 5000 m |
| Hauteur du mât (mât + nacelle) | Oui | m | < 500 m |
| Diamètre du rotor | Oui | m | < 500 m |
| Coordonnées géographiques | Oui | m | L'éolienne doit être située dans une des communes déclarées pour l'installation |

Lorsque la saisie des données relatives à une éolienne est validée, l'application OREOL génère un identifiant pour cette éolienne : il consiste en la reprise de l'identifiant du parc, ajoute un E et ajoute le numéro de l'éolienne dans le parc, **par ordre de saisie**.

ATTENTION : l'utilisateur doit prendre garde à saisir les éoliennes dans le même ordre que les éoliennes numérotées dans le dossier de demande d'autorisation de l'installation. Dans le cas contraire, les numérotations OREOL ne seront pas cohérentes avec les numérotations « réelles » des éoliennes.

The screenshot displays the OREOL application interface. On the left, there is a map showing the location of the wind turbine. Below the map, there are buttons for 'MODIFIER' and 'GÉRER LES DATES CLEFS'. The administrative details section shows the following information:

- Régime ICPE : Parc soumis à autorisation
- Statut : Autorisé
- Etat : En construction
- Statut de saisie : Données publiées
- Numéro ICPE : 0010011433

The main section of the interface is titled 'Eolienne(s)' and contains a table with the following data:

| Identifiant | Action(s) |
|---------------|------------------------|
| 0010011433_E1 | [Info] [Edit] [Delete] |

Below the table, there is a green button labeled 'AJOUTER'. A green message box states: 'Le nombre d'éoliennes déclaré dans la fiche du parc correspond au nombre saisi.' Below this, there is a section for 'Poste(s) de livraison' with a table:

| Numéro | Action(s) |
|---------------|------------------------|
| 0010011433_P1 | [Info] [Edit] [Delete] |

Below this table, there is another green button labeled 'AJOUTER' and a green message box stating: 'Le nombre de postes de livraison déclaré dans la fiche du parc correspond au nombre saisi.'

Figure 73 - Génération de l'identifiant de l'éolienne dans OREOL

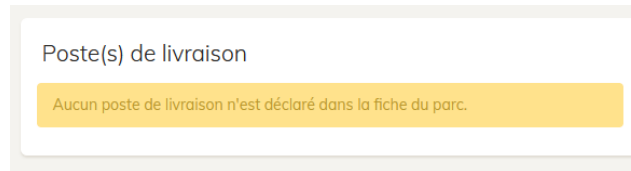
3 - Saisir les postes de livraison

La saisie d'un poste de livraison permet à l'exploitant d'indiquer les postes qui composent son installation, telle que déclarée auprès de l'administration.

Prérequis

Pour que l'exploitant puisse saisir des postes de livraison, celui-ci doit avoir renseigné pour le parc :

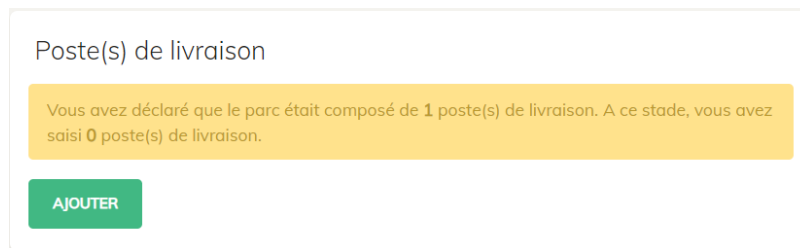
- Le nombre de postes de livraison ;
- La ou les communes d'installation



Poste(s) de livraison

Aucun poste de livraison n'est déclaré dans la fiche du parc.

Figure 14 – Message visible lorsque le parc n'a pas de nombre de postes de livraison déclaré.



Poste(s) de livraison

Vous avez déclaré que le parc était composé de 1 poste(s) de livraison. A ce stade, vous avez saisi 0 poste(s) de livraison.

AJOUTER

Figure 15 – Ajout d'un poste de livraison

Éditer le poste de livraison 0003012007_PL1

×

Localisation

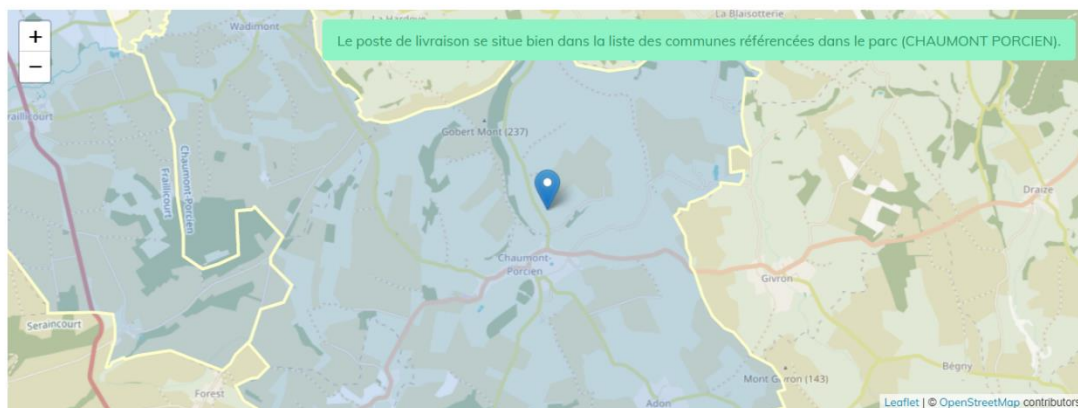
Coordonnée X (Lambert-93)*

790330,6

Coordonnée Y (Lambert-93)*

6951437

Veuillez indiquer les coordonnées du poste de livraison, au format Lambert-93. Assurez-vous d'avoir saisi le(s) commune(s) d'installation dans le formulaire du parc.



VALIDER

ANNULER

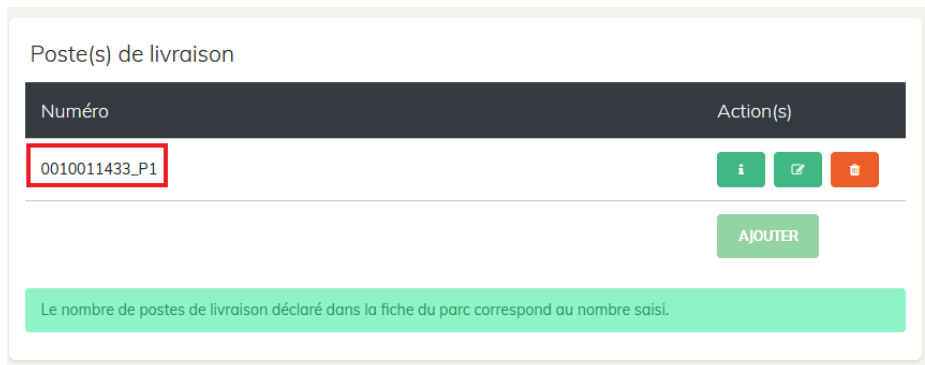
Figure 16 – Formulaire de saisie du poste de livraison

Règles de saisie




| Champs | Obligatoire | Unité | Règles |
|---------------------------|-------------|--------|---|
| Coordonnées géographiques | Oui | RGF 93 | L'éolienne doit être située dans une des communes déclarées pour l'installation |

Lorsque la saisie est validée, l'application génère un identifiant lors de la création du poste. L'identifiant reprend l'identifiant du parc, concatène la chaîne « _PL » et le nombre de postes dans le parc.

Attention : l'utilisateur doit prendre garde à saisir les postes de livraison dans le même ordre que les postes de livraison numérotés dans le dossier de demande d'autorisation de l'installation. Dans le cas contraire, les numérotations OREOL ne seront pas cohérentes avec les numérotations « réelles » de ces équipements.



Poste(s) de livraison

| Numéro | Action(s) |
|---------------|--|
| 0010011433_P1 |    |

AJOUTER

Le nombre de postes de livraison déclaré dans la fiche du parc correspond au nombre saisi.

Figure 17 – Exemple d'un identifiant de poste

4 – Indiquer les étapes clefs

Les étapes clefs (cf. fonction « **Gérer les dates clés** ») permettent de préciser les dates de délivrance d'autorisation, de rejet ou de refus.

L'API Gun ne fournit pas actuellement les dates administratives. C'est à l'exploitant de les saisir manuellement dans l'application OREOL.

Situation administrative : Autorisation

La situation administrative d'autorisation permet d'indiquer les dates :

- De la délivrance de l'avis de l'autorité environnementale ;
- De la délivrance de l'autorisation ;

- De la cessation d'activité.

Editer les dates de délivrance du parc

Situation administrative Le parc a-t-il fait l'objet d'une autorisation, d'un refus ou d'un rejet ?
Autorisation
Veuillez sélectionner la situation administrative qui correspond au parc.

Avis de l'autorité environnementale Date de délivrance de l'avis de l'autorité environnementale
26/05/2021
Veuillez saisir la date de l'avis de l'autorité environnementale (jj/mm/aaaa).

Autorisation Date de délivrance de l'autorisation
28/05/2021
Doit être supérieure à la date de délivrance de l'avis de l'autorité environnementale (26/05/2021) et inférieure à la date de la déclaration d'ouverture du chantier de construction (06/01/2021)
Veuillez saisir la date de délivrance d'autorisation (jj/mm/aaaa).

Cessation d'activité Date de cessation d'activité
jj/mm/aaaa
Veuillez saisir la date de la notification de la cessation d'activité de l'installation (jj/mm/aaaa).

VALIDER ANNULER

Figure 18 – Edition des dates de délivrance du parc

Situation administrative : Rejet

Lorsque la situation administrative du parc est à l'état de rejet, il est nécessaire d'indiquer la date de l'arrêt de rejet.

Editer les dates de délivrance du parc

Situation administrative Le parc a-t-il fait l'objet d'une autorisation, d'un refus ou d'un rejet ?
Rejet
Veuillez sélectionner la situation administrative qui correspond au parc.

Rejet Date de l'arrêt de rejet
jj/mm/aaaa
Veuillez saisir la date de l'arrêt de rejet (jj/mm/aaaa).

VALIDER ANNULER

Figure 19 – Edition des dates de délivrance du parc : situation administrative en rejet

Situation administrative : Refus

Lorsque la situation administrative du parc est à l'état de refus, il est nécessaire d'indiquer la date de l'arrêté de refus.

The screenshot shows a web form titled "Editer les dates de délivrance du parc" with a close button (X) in the top right corner. The form is divided into three sections:

- Situation administrative:** A dropdown menu is set to "Refus". Below it, a small text reads "Le parc a-t-il fait l'objet d'une autorisation, d'un refus ou d'un rejet ?" and another instruction says "Veuillez sélectionner la situation administrative qui correspond au parc."
- Avis de l'autorité environnementale:** A date field contains "26 / 05 / 2021" and has a green checkmark icon. The label above is "Date de délivrance de l'avis de l'autorité environnementale". Below the field, it says "Veuillez saisir la date de l'avis de l'autorité environnementale (jj/mm/aaaa)."
- Refus:** A date field is empty, showing a placeholder "jj / mm / aaaa". The label above is "Date de l'arrêté de refus". Below the field, it says "Veuillez saisir la date de l'arrêté de refus (jj/mm/aaaa)."

At the bottom right, there are two buttons: "VALIDER" (blue) and "ANNULER" (grey).

Figure 20 – Edition des dates de délivrance du parc : situation administrative en refus

Calcul de la géométrie du parc

Le parc éolien est représenté cartographiquement **sous la forme d'un polygone, calculé en fonction des coordonnées géographiques des éoliennes saisies pour l'installation** : ce polygone est calculé automatiquement en prenant, pour chaque éolienne constituant l'installation, **une zone tampon circulaire de 1000 mètres** autour des coordonnées géographiques saisies.

Il ne s'agit donc pas du périmètre administratif de l'installation.

Localisation

Coordonnée X (Lambert-93)*

Coordonnée Y (Lambert-93)*

Veillez indiquer les coordonnées du mât de l'éolienne, au format Lambert-93. Assurez-vous d'avoir saisi le(s) commune(s) d'installation dans le formulaire du parc. Pour un mât déjà construit : les coordonnées correspondant à l'emplacement exact du mât sont attendus et doivent être privilégiées en cas de divergence avec les dossiers déposés auprès de l'administration (la position du curseur peut être directement ajustée sur la carte).

Figure 21 - Saisie de coordonnées géographiques des éoliennes d'une installation

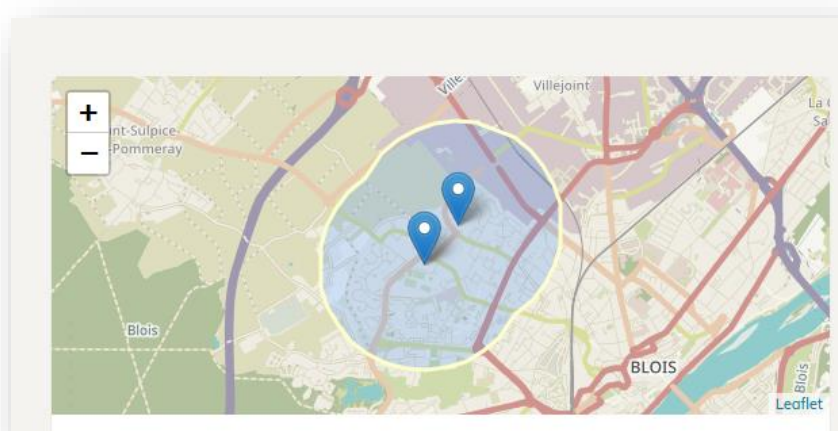


Figure 22 – Etablissement du périmètre du parc pour l'application OREOL à partir des deux éoliennes saisies pour cette installation.

Renouvellement d'un parc

Le renouvellement d'un parc éolien correspond au remplacement partiel ou total d'une installation par un ou plusieurs nouveaux aérogénérateurs.

Cette fonctionnalité permet à l'exploitant d'indiquer si un parc a fait l'objet d'un renouvellement, et de préciser si ce renouvellement est « notable » ou « substantiel » au sens de l'article R. 181-46 du code de l'environnement.

La saisie de ce premier champ permettra ensuite de saisir d'autres étapes clés :

- en cas de renouvellement substantiel, les étapes clés d'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale (date de dépôt du dossier, date de l'avis de l'autorité environnementale, etc.) ;
- en cas de renouvellement notable, la date de l'arrêté préfectoral complémentaire.

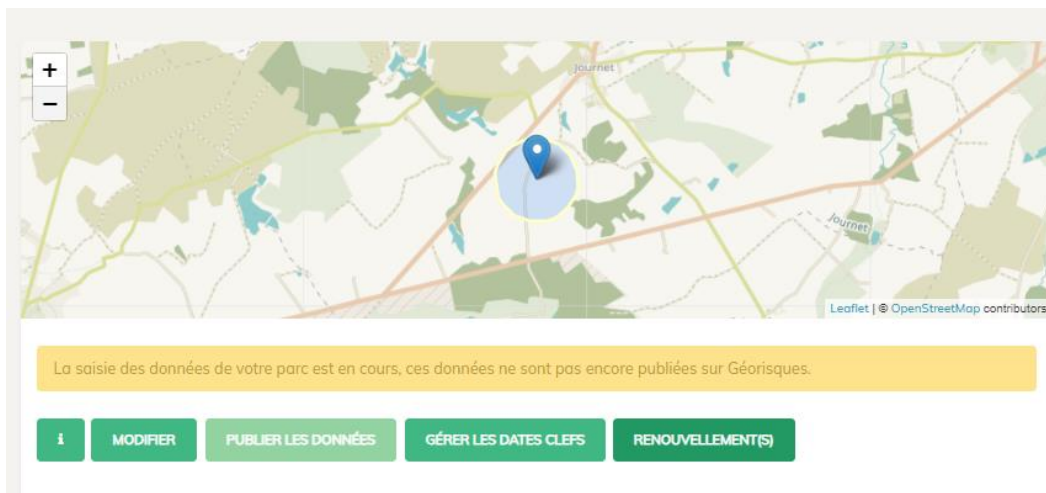


Figure 23 – Renouvellement d'un parc

| Type | Arrêté préfectoral complémentaire | Dépôt du dossier de demande d'autorisation (ou du PC) | Délivrance de l'avis de l'autorité environnementale | Arrêté d'autorisation ICPE | Déclaration d'ouverture du chantier de construction | Mise en service | Action(s) |
|-------------|-----------------------------------|---|---|----------------------------|---|-----------------|----------------|
| Substantiel | - | 11/06/2024 | 12/06/2024 | 13/06/2024 | 14/06/2024 | 14/06/2024 | |
| Substantiel | - | 15/05/2024 | - | - | - | - | |
| | | | | | | | AJOUTER |
| | | | | | | | RETOUR |

Figure 24 – Tableau des renouvellements déjà saisis et option d'ajout d'un renouvellement

Règles de saisie renouvellement substantiel

| Champs | Obligatoire | Règles |
|--|-------------|---|
| Type de renouvellement | Oui | |
| Dépôt du dossier de demande d'autorisation (ou du PC) | Oui | |
| Délivrance de l'avis de l'autorité environnementale | Non | Doit être supérieure à la date de dépôt du dossier de demande d'autorisation |
| Arrêté d'autorisation ICPE | Non | Doit être supérieure à la délivrance de l'avis de l'autorité environnementale |

| | | |
|--|-----|---|
| Déclaration d'ouverture du chantier de construction | Non | Doit être supérieure à la date de délivrance de l'arrêté d'autorisation ICPE |
| Mise en service | Non | Doit être supérieure à la date de déclaration d'ouverture du chantier de construction |

A NOTER :

Lorsque vous renseignez un renouvellement pour votre parc, le statut et l'état de celui-ci seront mis à jour automatiquement en fonction des données saisies dans ce renouvellement.

Indiquer un renouvellement ×

Merci de mettre à jour les caractéristiques/éoliennes/poste de livraison de votre parc en fonction des changements apportés par ce renouvellement.

Type de renouvellement Le parc a-t-il fait l'objet d'un renouvellement :

Substantiel ▾

Veuillez sélectionner le type de renouvellement du parc

Dépôt du dossier de demande d'autorisation (ou du PC) Date de dépôt du dossier de demande d'autorisation auprès de la DREAL ou date du permis de construire pour les parcs éoliens qui bénéficient de l'antériorité

15/07/2024 📅 ✓

Délivrance de l'avis de l'autorité environnementale Date de délivrance de l'avis de l'autorité environnementale

jj/mm/aaaa 📅

Arrêté d'autorisation ICPE Arrêté d'autorisation ICPE

jj/mm/aaaa 📅

Déclaration d'ouverture du chantier de construction Déclaration d'ouverture du chantier de construction

jj/mm/aaaa 📅

Mise en service Mise en service

jj/mm/aaaa 📅

VALIDER
ANNULER

Figure 25 – Interface d'ajout d'un renouvellement substantiel

Règles de saisie renouvellement notable

| Champs | Obligatoire | Règles |
|--|-------------|--------|
| Type de renouvellement | Oui | |
| Arrêté préfectoral complémentaire | Oui | |

Indiquer un renouvellement ×

| | |
|--|---|
| Type de renouvellement | Le parc a-t-il fait l'objet d'un renouvellement : <input type="text" value="Notable"/> <small>Veillez sélectionner le type de renouvellement du parc</small> |
| Arrêté préfectoral complémentaire | Date d'arrêté préfectoral complémentaire <input type="text" value="jj/mm/aaaa"/> <small>La date de l'arrêté préfectoral complémentaire doit être renseignée</small> |

Figure 26 – Interface d'ajout d'un renouvellement notable

A NOTER :

Une fois le renouvellement substantiel enregistré, n'oubliez pas de mettre à jour les caractéristiques/éoliennes/poste de livraison de votre parc en fonction des changements apportés par ce renouvellement.

Sur la page principale de votre parc, une fois le ou les renouvellements enregistrés, ils seront ajoutés sous la section « DATES CLEFS DU PARC INITIAL ».

| DATES CLEFS DU PARC INITIAL |
|--|
| Dépôt du dossier de demande d'autorisation (ou du PC) <i>06/02/2023</i> |
| Délivrance de l'avis de l'autorité environnementale <i>22/03/2023</i> |
| Arrêté d'autorisation ICPE <i>22/03/2023</i> |
| Déclaration d'ouverture du chantier de construction <i>17/04/2023</i> |
| Mise en service <i>22/01/2024</i> |
| Déclaration d'ouverture du chantier de démantèlement <i>Non saisie</i> |

| DATES CLEFS DU RENOUELEMENT 1 |
|---|
| Type du renouvellement <i>Substantiel</i> |
| Dépôt du dossier de demande d'autorisation (ou du PC) <i>06/05/2024</i> |
| Délivrance de l'avis de l'autorité environnementale <i>06/08/2024</i> |
| Arrêté d'autorisation ICPE <i>19/08/2024</i> |
| Déclaration de l'ouverture du chantier de construction <i>21/08/2024</i> |
| Mise en service <i>Non saisie</i> |

Figure 27 – Affichage du ou des renouvellements sur la page principale du parc

Historisation des actions

Chaque action sur le parc est recensée et permet de récupérer les informations de l'utilisateur qui a effectué l'action :

- Mail de l'utilisateur
- Date de l'action
- Champ modifié avec l'ancienne et la nouvelle valeur

Les modifications enregistrées concernent :

- La modification des données « parc »
 - La publication des données du parc
 - L'arrêt de la publication des données du parc
 - Le changement de statut du parc
 - Le changement d'état du parc
- La modification des données « « éolienne » ou « poste de livraison »
 - L'ajout d'une éolienne ou d'un poste de livraison
 - La suppression d'une éolienne ou d'un poste de livraison

Publier les données d'un parc

L'étape de publication des données permet à l'exploitant d'indiquer à OREOL que ses données sont publiables sur le site de diffusion GéoRisques.

L'action de publication des données n'est possible que par les profils exploitants. Les profils gestionnaires ne disposent pas de cette fonctionnalité.

Prérequis

Pour que les données soient publiables :

- Le nombre d'éoliennes déclaré pour l'installation doit correspondre aux nombres d'éoliennes saisies individuellement.
- Le nombre de postes de livraison déclaré pour l'installation doit correspondre aux nombres de poste de livraison saisis individuellement.
- La commune d'implantation d'une éolienne doit correspondre à une commune saisie au niveau du parc.
- Les dates administratives suivantes doivent être renseignées :
 - Date de dépôt du dossier de demande d'autorisation auprès de la DREAL ou date du permis de construire pour les parcs éoliens qui bénéficient de l'antériorité (cf. menu « Modifier »)
 - Date de la déclaration d'ouverture du chantier de construction d'une ou plusieurs éolienne, ou du poste de livraison (cf. menu « Modifier »)
 - Date de mise en service (cf. menu « Modifier »)
 - Date de délivrance de l'avis de l'autorité environnementale (cf. menu « Gérer les dates clefs »)
 - Date de délivrance de l'autorisation (cf. menu « Gérer les dates clefs »)

The screenshot displays the OREOL interface for managing wind farm data. It is divided into two main sections: administrative information on the left and delivery posts on the right.

Administrative Information (Left):

- SITUATION ADMINISTRATIVE:** Régime ICPE : Parc soumis à autorisation; Statut : En instruction; Numéro ICPE : 0001234567.
- CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES:** Constructeur des éoliennes : NORDEX; Nombre d'éoliennes : 2; Nombre de postes de livraison : 1.
- SOCIETE DE PROJET EXPLOITANTE:** Raison sociale : BRGM.

Delivery Posts (Right):

- Poste(s) de livraison:** A table with columns 'Numéro' and 'Action(s)'. It contains one entry: '0005208636_PL1' with icons for information, edit, and delete.
- AJOUTER:** A green button to add a new delivery post.

Alerts and Status:

- Yellow Alert (Top Left):** 'La saisie des données de votre parc est en cours, ces données ne sont pas encore publiables sur GéoRisques.'
- Yellow Alert (Top Right):** 'Vous avez déclaré que le parc était composé de 2 éolienne(s). À ce stade, vous avez saisi 1 éolienne.'
- Green Alert (Bottom Right):** 'Le nombre de postes de livraison déclaré dans la fiche du parc correspond au nombre saisi.'

Buttons: A row of green buttons is visible: 'i', 'MODIFIER', 'PUBLIER LES DONNÉES' (disabled), 'GÉRER LES DATES CLEFS', and 'RENOUVELLEMENT(S)'.

Figure 28 - Bouton publier désactivé car des éoliennes ne sont pas saisies

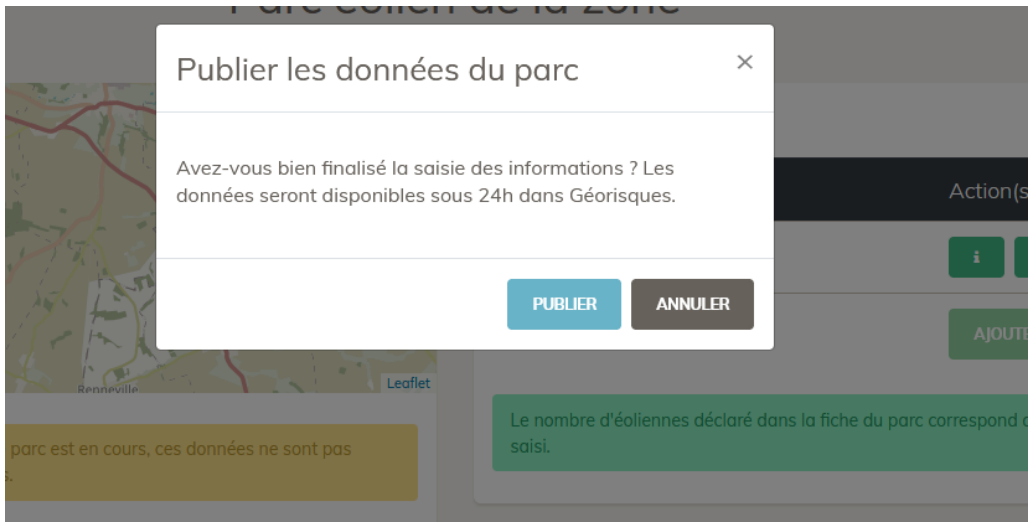


Figure 29 - Message de publication

A NOTER :

La publication des données n'est pas instantanée. La publication est effectuée tous les matins à 6h. Pendant ce laps de temps l'exploitant peut reprendre sa saisie.

Reprise de la saisie des données d'un parc

L'exploitant peut à tout moment reprendre la saisie de son parc. S'il réactive sa saisie, les données publiées sur GéORisques resteront figées à l'état antérieure à la reprise.

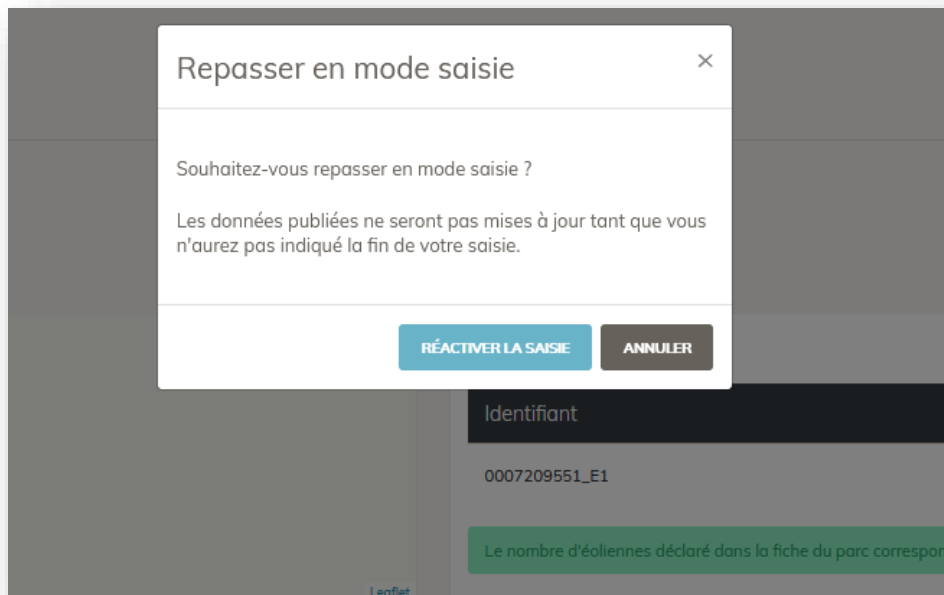


Figure 30 - Reprise de la saisie d'un parc

Synchronisation d'OREOL à partir des données de l'application GUN

OREOL ouvre un module de saisie de données pour le pétitionnaire / l'exploitant qui propose des champs pré-remplis à partir de la base de données GUN.

En cas de différence de données entre GUN et OREOL, une icône d'alerte s'affichera dans la fiche du parc permettant à l'exploitant de signaler une erreur au service instructeur de cette installation par voie électronique pour indiquer les modifications qu'il souhaiterait apporter.

Le service instructeur évaluera l'opportunité de modifier la base de données GUN sur la base de cette notification.

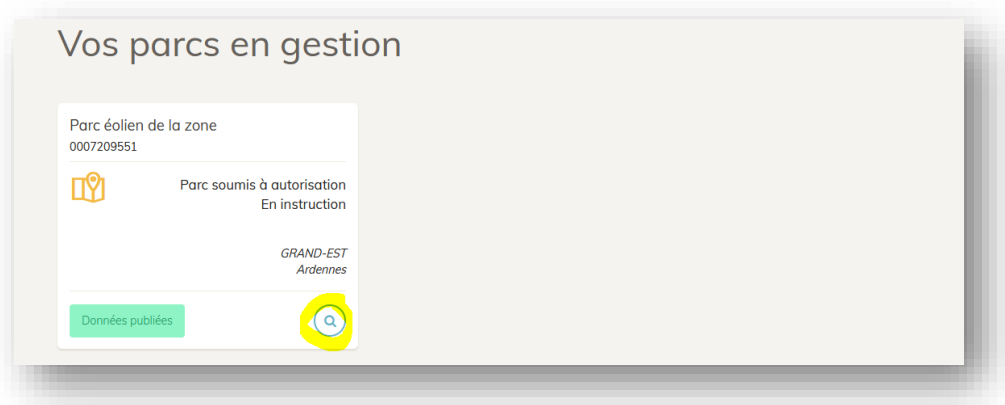


Figure 31 - Affichage d'un parc éolien dans OREOL

Le clic sur le bouton loupe affiche le parc. Avant cet affichage le serveur effectuera une synchronisation des données avec le service GUN. Le cas échéant une alerte sera affichée à l'utilisateur.

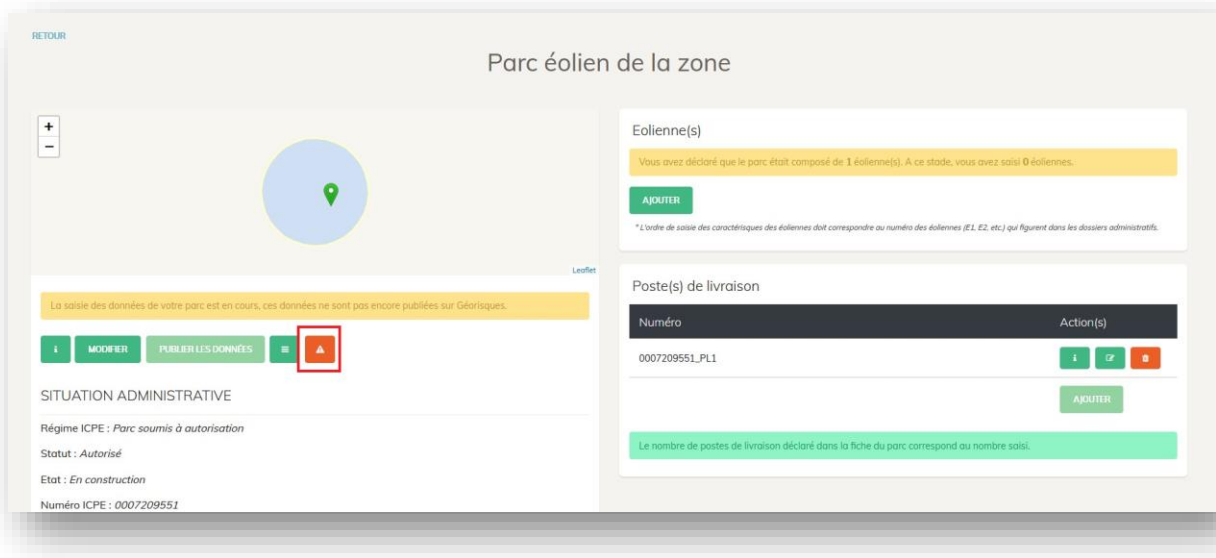


Figure 32 - Affichage de l'alerte si les données sont désynchronisées avec Gun

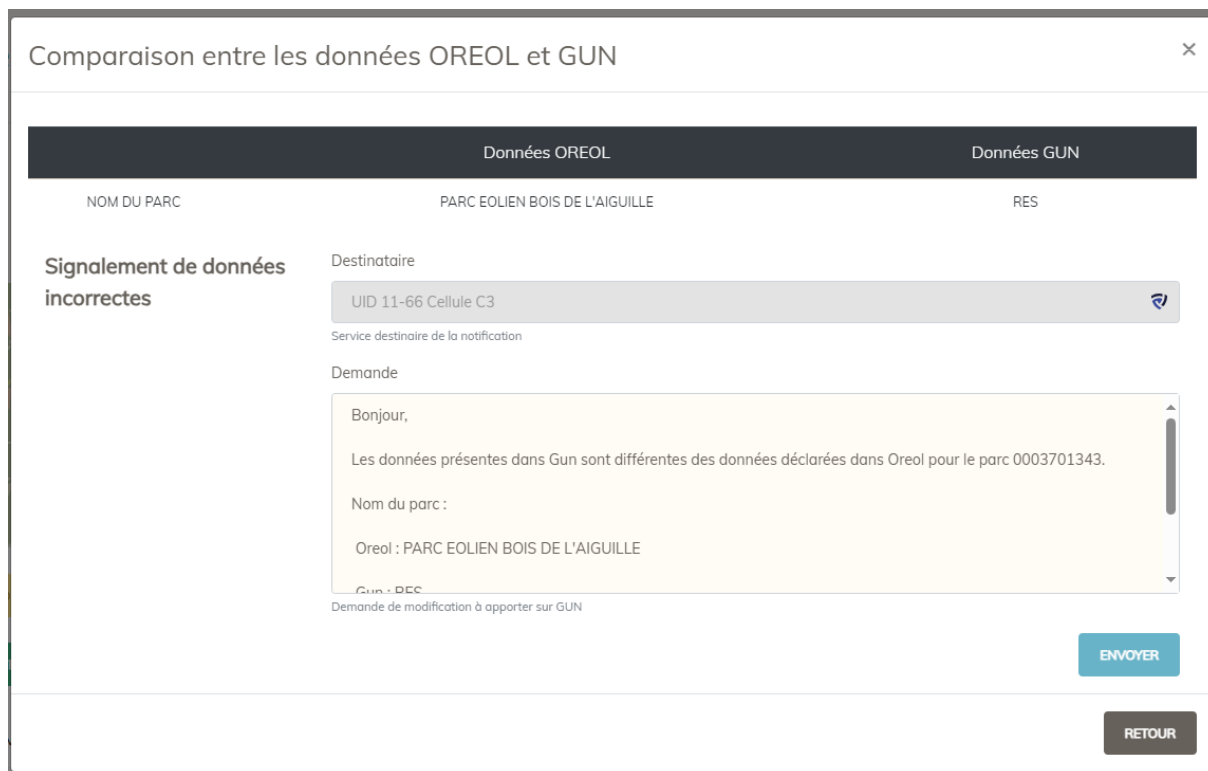


Figure 33 - Interface de signalement de données incorrectes

Processus de diffusion des données

Les données issues d'OREOL seront diffusées et disponibles en consultation depuis le portail GéoRisques : les données seront disponible, en téléchargement⁶ ainsi que dans l'espace cartographique⁷.

Un batch est exécuté toutes les nuits pour extraire des données selon les règles suivantes :

- Les parcs dont le statut de la saisie « A publier » sont extraits ;
- Si un parc éolien, dont les données ont déjà été publiées, repasse au statut de saisie « brouillon » alors les données antérieures à ce nouveau statut reste publiées sur GéoRisques tant que de nouvelles données n'ont pas été validées par l'utilisation. Une fois que l'exploitant a accepté la publication de sa nouvelle saisie, les données sont écrasées à la prochaine occurrence du batch.
- Les parcs au statut « Refus », « Rejet » ou « Cessation d'activité » ne sont pas extraits.

Conservation des données

Les données de chaque parc sont conservées selon les règles suivantes :

- Dès leur première saisie sur la base de données OREOL et jusqu'à ;
 - pour les parcs autorisés ou dont la demande a été retirée par l'exploitant : 1 an une fois que le parc est entré en cessation d'activité.
 - pour les parcs dont l'autorisation a été refusée ou rejetée : 5 ans à dater de l'entrée dans un des statuts suivants : "projet rejeté", "projet refusé".

⁶ A l'adresse suivante : <https://www.georisques.gouv.fr/donnees/bases-de-donnees>

⁷ A l'adresse suivante : <https://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/>

Synchronisation des données avec GUN

L'API de GUN permet de récupérer automatiquement des informations afin d'alimenter la base de données.

| Données | Description | Format | Obligatoire dans GUN | Disponible dans la version actuelle |
|---|---|---------------------------|----------------------|-------------------------------------|
| emailContact | Permet d'envoyer, côté portail, la clé de sécurité. Email de l'exploitant qui a fait la demande d'autorisation. | Chaîne de caractères(254) | Oui | |
| codeAIOT | Code unique GUNenv, clé métier (ancien numéro S3IC) | Chaîne de caractères(10) | Oui | |
| identifiantEquipe | Identifiant du service instructeur (administration) en charge de l'instruction du dossier | Chaîne de caractères(32) | Oui | |
| raisonSociale | Raison sociale de l'AIOT (Nom du parc Eolien) | Chaîne de caractères(120) | Non | |
| systemeCoordonnees | Système de coordonnées géographiques (projection) de l'AIOT. | Chaîne de caractères(4) | Non | |
| Siret | Numéro SIRET de l'exploitant | | | |
| Date de dépôt de la demande d'autorisation ou du PC en cas d'installation bénéficiant de l'antériorité | Date | | | Non |
| Date de délivrance de l'avis de l'autorité environnementale | Date | | | Non |
| Date de délivrance de l'arrêté préfectoral de rejet | Date | | | Non |
| Date de délivrance de l'arrêté préfectoral de l'autorisation | Date | | | Non |
| Date de délivrance de l'arrêté préfectoral de refus | Date | | | Non |
| Date de cessation d'activité | Date | | | Non |

Définition des objets métiers

Si la version de l'API GUN actuelle ne permet pas d'obtenir les données, alors la saisie est faite par l'exploitant. Une saisie n'est pas définitive : l'exploitant peut revenir sur sa saisie en réactivant sa saisie.

Parc

| Données OREOL | Format | Description | Saisie obligatoire pour valider la publication | Source de données dans OREOL |
|---|---------------------------|---|--|------------------------------|
| Identifiant | Chaîne de caractère (10) | Numéro Gun | Oui | GUN |
| Nom du parc éolien | Chaîne de caractère (255) | | Oui | GUN |
| Nombre d'éoliennes | Entier | Nombre d'éoliennes qui compose le parc | Oui | Saisie exploitant |
| Nombre de postes de livraison | Entier | Nombre de postes de livraison qui compose le parc | Oui | Saisie exploitant |
| Date de dépôt de la demande d'autorisation ou du PC en cas d'installation bénéficiant de l'antériorité | Date | | Oui | Saisie exploitant |
| Date de délivrance de l'avis de l'autorité environnementale | Date | | Non | Saisie exploitant |
| Date de délivrance de l'arrêté préfectoral de rejet | Date | | Non | Saisie exploitant |
| Date de délivrance de l'arrêté préfectoral de l'autorisation | Date | | Non | Saisie exploitant |
| Date de délivrance de l'arrêté préfectoral de refus | Date | | Non | Saisie exploitant |
| Date de début de construction de l'installation | Date | | Non | Saisie exploitant |
| Date de mise en service de l'installation | Date | Date de mise en service de la première éolienne à être en service | Non | Saisie exploitant |
| Date de début de démantèlement | Date | - | Non | Saisie exploitant |
| Date de cessation d'activité | Date | - | Non | Saisie exploitant |
| Renouvellement | Lexique | Permet à l'exploitant si le parc est un renouvellement d'un ancien parc | Non | Saisie exploitant |
| Equipe DREAL/DEAL/DRIEAT | Lexique | L'équipe DREAL qui suit le dossier administratif | | GUN |

| | | | | |
|-----------------------------|----------|---|---------|-------------------|
| Statut administratif | Lexique | | - | Calcul OREOL |
| Statut de la saisie | Lexique | | - | Calcul OREOL |
| Statut du parc | Lexique | | - | Calcul OREOL |
| Etat du parc | Lexique | | - | Calcul OREOL |
| Géométrie | Polygone | | - | Calcul OREOL |
| Communes | Lexique | Liste des communes d'implantation du parc | Partiel | Saisie exploitant |
| Exploitant (Siret) | Lexique | Exploitant qui exploite le parc | Oui | GUN |

Renouvellement

| Données OREOL | Format | Description | Saisie obligatoire pour valider la publication | Source de données dans OREOL |
|---|------------|--|--|------------------------------|
| Renouvellement notable ou substantiel | Formulaire | Permet à l'exploitant d'indiquer si le parc est un renouvellement d'un ancien parc | Non | Saisie exploitant |
| Date d'arrêté préfectoral complémentaire (APC) | Date | Date de l'arrêté dans le cas d'un renouvellement notable. | Oui | Saisie exploitant |
| | | | | |

Statut de la saisie

En fonction des éléments de l'avancement de saisie l'exploitant peut indiquer que sa saisie est :

- **Brouillon** : Données non diffusées sur GéoRisques
- **Publiée** : Données diffusées sur GéoRisques.

Statut du parc

Le statut du parc permet de connaître son statut en fonction des saisies effectuées :

- **En instruction** : Le parc est soumis à autorisation au titre de la réglementation ICPE, et le pétitionnaire a saisi une date de dépôt de demande d'autorisation et aucune conclusion de l'instruction de figure dans OREOL (rejet, refus, autorisation) ;
- **Retiré** : L'exploitant a retiré sa demande d'autorisation auprès de la DREAL
- **Refusé** : Le parc est soumis à autorisation au titre de la réglementation ICPE et une date de délivrance de l'arrêté préfectoral de refus d'autorisation a été renseignée.
- **Rejeté** : Le parc est soumis à autorisation au titre de la réglementation ICPE et une date de délivrance de l'arrêté préfectoral de rejet du projet a été renseignée.
- **Autorisé** : Le parc est soumis à autorisation au titre de la réglementation ICPE et une date de délivrance de l'autorisation a été renseignée.

Etats du parc éolien ayant le statut « autorisé »

Les états d'un parc éolien autorisé sont calculés automatiquement en fonction des saisies effectuées :

- **En attente de construction** : Le statut du parc est « autorisé » et aucune autre date (début de construction, mise en service, démantèlement) n'a été saisie.
- **En construction** : Le statut du parc est « autorisé », une date de début de construction est saisie aucune autre date (mise en service, démantèlement) n'a été saisie.
- **En exploitation** : Le statut du parc est « autorisé », une date de mise en service est saisie aucune date pour le démantèlement n'a été saisie.
- **En démantèlement** : Le statut du parc est « autorisé », une date de début de démantèlement est saisie et aucune date de cessation d'activité n'a été saisie.
- **Cessation d'activité** : Le statut du parc est « autorisé », une date de délivrance de récépissé de cessation d'activité a été saisie.

Eolienne

| Donnée | Format | Description | Obligatoire dans OREOL | Source de données d'OREOL |
|---------------------------------|---------------------------------------|---|------------------------|---------------------------|
| Identifiant | Chaîne de caractère (20) | Numéro GUN + E + nombre d'éolienne du parc | Oui | Calculé par OREOL |
| Puissance | Entier | | Oui | Saisie exploitant |
| Hauteur totale | Entier | | Oui | Saisie exploitant |
| Hauteur du mât + nacelle | Entier | | Oui | Saisie exploitant |
| Diamètre du rotor | Entier | | Oui | Saisie exploitant |
| Côte NGF | Entier | | Oui | Saisie exploitant |
| Coordonnées X, Y | Entier flottant | Coordonnées géographiques dans le RGF du parc | Oui | Saisie exploitant |
| Constructeur | Lexique ou chaîne de caractères (255) | | Oui | Saisie exploitant |
| Référence | Lexique ou chaîne de caractères (255) | | Oui | Saisie exploitant |
| Période d'allumage | Lexique | | Oui | Saisie exploitant |
| Type de feux | Lexique | | Oui | Saisie exploitant |
| Commune | Lexique | Commune d'implantation de l'éolienne | Oui | Saisie exploitant |

Poste de livraison

| Donnée | Format | Description | Obligatoire | Source de données |
|-------------------------|--------------------------|---|-------------|-------------------|
| Identifiant | Chaîne de caractère (20) | Numéro GUN + PL + nombre de postes du parc | Oui | Calculé |
| Coordonnées X, Y | Entier flottant | Coordonnées géographiques dans le RGF du parc | Oui | Saisie exploitant |

